

Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Val d'Isère

P i è c e s d u d o s s i e r



0

Procédure

- Délibération d'approbation



1

Additif au Rapport de présentation



3

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



4

4-1 Règlement écrit

4-2 Règlement graphique

Avertissement :

Les pièces du PLU non modifiées par la révision allégée n°2 du PLU restent en vigueur, à savoir :

Pièce n°0 : Délibérations relatives aux procédures précédentes

Pièce n°1 ::

1-1 *Rapport de présentation du PLU*

1-2 *: Additifs des procédures d'évolution*

Pièce n° 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pièce n° 4-2 : Règlement graphique

Zooms sur les zones urbaines (excepté plan 4-2-4) puisque non modifiés

Pièce n°5 : Annexes